## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*

#### DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

\*\*\*

## MAIRIE DE

# 07380 SAINT CIRGUES DE PRADES

Tél.: 04 75 93 21 63 / Fax: 04 75 93 28 32

<u>Réunion du Conseil Municipal</u>

<u>du 16/09/2021</u>

<u>Compte-Rendu</u>

Date de la convocation : 13 Septembre 2021.

Lieu: Mairie Heure: 20H00

Conseillers en exercice: 11 Présents: 11 Absents: 0 Pouvoirs: 0

Liste des présents :

Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude OMACINI Jocelyne, SANLEFRANQUE Aurélie, VOLLE Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel,

ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

<u>Liste des absents</u>: <u>Liste des pouvoirs</u>:

#### Sommaire

#### Rajout de Délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération qui n'avait pas été prévue.

Délibération relative à la vente d'une Parcelle de Terrain.

Dossier de Réhabilitation, Attributions du Lot  $N^\circ$  6 Plâtrerie Peintures suite au dépôt de Bilan de l'entreprise TOGNETTY.

#### **Divers**

Avancé de la Fibre sur la Commune

Délibération pour l'attribution du marché de Réhabilitation de trois Logements communaux locatif dans un bâtiment existant suite à la nouvelle consultation pour le Lot 6.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 10 Avril 2017 d'acquérir la propriété de l'Association des paralysés de France terrains et Maison et d'y réaliser des travaux d'aménagements pour la réhabilitation de trois Logements communaux locatifs.

Suite au dépôt de Bilan de l'Enterprise TOGNETTY dont le Lot 6 lui avait été attribué lors de la délibération 2019/34 du 04/12/19, une nouvelle consultation pour ce Lot a été relancé. Deux offres ont été reçues.

LOT	Intitulé du Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
6	Plâtrerie-Peinture	SARL BUSCEMA	47601.01 €	57121.21 €
6	Plâtrerie-Peinture	SAS T.S.O	49000.00 €	58800.00 €

Après ouverture des plis et au vu du peu d'écart sur l'analyse des offres des entreprises présenté par EUROMETRES, considérant que l'une des entreprises à fourni les fiches techniques de ses produits

### Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le lot 6 a l'entreprise SAS T.S.O, pour un montant total de 49000 € HT,
- Autorise le Maire à notifier et à signer l'acte d'engagement à l'entreprise SAS T.S.O.
- > Charge le Maire de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

#### Délibération relative à la vente d'une Partie de la Parcelle A 056.

Monsieur le Maire rappelle la demande en Mairie de Madame BALAY Armelle et Monsieur ROCHER Julien pour l'achat d'une partie de la parcelle A 056 adjacente à leur maison d'habitation. Afin d'en faciliter l'accès et d'y inclure des places de stationnements.

A la suite de cette demande une convention de mise à disposition de terrains au profit de Madame BALAY Armelle et Monsieur ROCHER Julien en date du 03 Mars 2020 a été établie dans l'attente d'une possibilité de vente.

Monsieur la Maire propose après plus d'un an de convention de faire effectuer la division parcellaire par le Cabinet CARTA et MORIN et de vendre cette partie de Terrain d'environ 200 m2 au prix de 1900 € à Madame BALAY Armelle et Monsieur ROCHER Julien.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 11 voix POUR, la délibération proposée.

Le Maire

Thierry PALLOT

